

Numéro	Justification
228	Délimitation d'une zone NT pour permettre une évolution des activités touristiques. Le STECAL n'entraîne aucune consommation d'espace agricole, naturel ou forestier (terrain d'usage de l'activité).
261	Délimitation d'une zone NT pour prendre en compte des activités touristiques. Le STECAL n'entraîne aucune consommation d'espace agricole, naturel ou forestier (terrain d'usage de l'activité).
284	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses bâtiments d'activités (au nord) en continuité avec le tissu urbain présent sur Massague. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes ou les projets en cours. Le zonage permet principalement de réhabiliter le tissu bâti aucune disponibilité foncière n'étant présente.

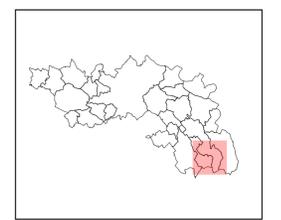
Verdalle Sud

Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:10374 ème

JUSTIFICATION DES LIMITES DE ZONES



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

Sources: BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil® le 03.12.2018